
Bulletin de l'Union des Physiciens

Association des professeurs de Physique et de Chimie

Collèges, encore et toujours

par Jacqueline TINNÈS

L'entrevue que nous avons demandée au cabinet du ministre nous a été accordée le 20 février 1996 par M. THIERRY, Conseiller Technique auprès du ministre, en présence de M. BOISSINOT, Directeur des lycées et collèges et de M. BOTTIN, doyen de l'Inspection Générale de physique-chimie. Nous avons pu aborder la plupart des sujets qui nous préoccupent, malheureusement depuis longtemps : effectifs trop lourds pour un enseignement expérimental, conditions matérielles difficiles, réintroduction d'un enseignement de physique-chimie pour tous en cinquième.

QUE RETENIR DE CETTE ENTREVUE ?

Nous avons fait part des difficultés qui nous ont été signalées ces temps-ci et qui traduisent une aggravation des conditions de travail : diminution de la DGH entraînant dans la plupart des cas une suppression totale ou partielle des groupes qui existaient jusqu'alors.

Les informations, telles qu'elles nous ont été données, sont les suivantes :

Classes de quatrième et troisième

Une incitation à la mise en œuvre de groupes à effectifs restreints, dans le cadre de la dotation globale horaire existante, paraîtra dans la circulaire de rentrée de cette année. Le ministère n'a donné aucune instruction pour amputer les DGH des établissements ayant déjà mis en œuvre de telles modalités en 1995-1996.

Classes de cinquième

L'expérimentation est généralisée en 1996-1997. La circulaire du B.O. du 11 mai 1995 reste d'actualité. Elle incitait à utiliser les trois heures globalisées accordées à chaque classe pour mettre en place des parcours diversifiés. Cette incitation sera renforcée cette année. Les horaires disponibles pour une formation en sciences physiques relèvent donc du projet d'établissement. Les élèves qui auront bénéficié d'une telle formation resteront regroupés dans les mêmes sections en quatrième, quel que soit leur parcours. Tous les élèves issus de quatrième disposeront des prérequis nécessaires à la classe de troisième.

Le ministère a accordé à chaque académie un contingent supplémentaire d'heures pour mettre en place l'enseignement du latin en cinquième. Ainsi, à effectifs constants, les collèges doivent disposer des mêmes moyens que l'an dernier, augmentés des heures de latin.

A propos des effectifs

Il nous a été précisé que les moyens horaires accordés par le ministère sont distribués globalement par académie, pour les lycées et collèges. Le recteur décide de la répartition lycées/collèges et l'inspecteur d'académie de la répartition collège par collège.

Espérons que l'incitation de la circulaire de rentrée, que nous avons déjà maintes fois demandée, conduira effectivement à la constitution de groupes restreints. Cela suppose que les moyens suivent au moment des choix.

Les décisions ultimes sont prises au niveau de l'établissement. La situation nécessite que les collègues de physique-chimie fassent entendre, plus que jamais, leur point de vue, en particulier au conseil d'administration, afin que la discipline soit mieux prise en compte.

Cependant rien ne remplacera un texte officiel définissant une limite supérieure du nombre d'élèves en séances de T.P. mais, malheureusement ni nos demandes, ni celles des autres associations concernées, ni celles des syndicats n'ont été couronnées de réussite à ce jour. Nous devons continuer à agir en ce sens, à tous les niveaux d'intervention possible.

A propos de l'enseignement en cinquième

La nouvelle cinquième sera expérimentale en 1996-1997 comme la nouvelle sixième l'a été cette année, selon les modalités fixées au B.O. du 11 mai 1995. La mise en place d'un enseignement de physique-chimie pour tous n'y est pas reconnue, «faute de moyens»... Il ne reste donc que la possibilité d'offrir à **certains** élèves une formation initiale. Nous ne sommes pas favorables à cette disparité, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises. L'expérimentation de 1996-1997 doit être une opportunité pour bâtir un certain nombre de réalisations convaincantes pour l'avenir.

A propos des enseignants

Le dernier point abordé fut celui des collègues diplômés du CAPES de sciences physiques enseignant à temps plein ou partiel en mathématique ou en technologie. Il nous a été répondu que les enseignants de sciences physiques actuellement en surnombre vont compenser les départs en retraite des années à venir. Certes, mais comment expliquer que certains d'entre eux, enseignant en technologie, se voient proposer une nomination de certifiés de technologie ? Pourquoi n'a-t-on pas prévu aussi des professeurs de mathématique en surnombre en prévision des départs à la retraite ? Que dire des titulaires qui, depuis la suppression des sciences physiques en sixième-cinquième, assurent des compléments de service dans une discipline voisine ? Que penser de la création de professeurs certifiés bivalents enseignants mathématique et sciences physiques ?

A propos des conditions matérielles (crédits, personnels)

Nous n'avons pas pu détailler ce problème. Il fera l'objet d'une autre entrevue que nous allons demander à la DLC.

QUE DIRE ? QUE FAIRE ?

La nécessité d'une formation scientifique pour tous semble de mieux en mieux reconnue. Mais faut-il en rester au vœu pieux ? De sérieux progrès ont été accomplis dans les lycées pour renforcer le travail expérimental, malheureusement en alourdissant la tâche des personnels de laboratoire et sans création des postes nécessaires. Faut-il que le collègue reste le parent pauvre, même si en de multiples endroits les collègues accomplissent des prouesses pour assurer une formation de qualité ? La réflexion, passée et à venir, sur des programmes adaptés restera sans effet si les moyens nécessaires ne suivent pas.

Nous sommes décidés à tout faire, à notre niveau, pour, encore et toujours, essayer d'améliorer la situation, fort préoccupante, de l'enseignement de la physique et chimie au collège.